

Règlement du

Circuit de Doubles Seniors de la Côte

Tennis Clubs de Gland, International,
Nyon, Versoix, Morges et Cossonay



Table des matières

I. Dispositions générales	3
Art. 1 But de la série de tournois	3
Art.2 Patronage	3
Art. 3 Dispositions des 3 tournois du circuit (mise au concours)	3
II. Organisation	3
Art. 4 Organisation et contrôle	3
Art. 5 Date et nombre de tournois	3
Art. 6 Couverture des frais	3
Art. 7 Official, Referees	3
Art. 8 Catégories d'âge	4
Art. 9 Epreuves	4
Art. 10 Inscriptions	4
Art. 11 Inscriptions en surnombre	4
Art. 12 Finance d'inscription	4
Art. 13 Têtes de séries	4
Art. 14 Tirage au sort	4
Art. 15 Convocation	4
IV. Directives techniques	5
Art. 16 Balles	5
Art. 17 Arbitres	5
Art. 18 Modalités de jeu	5
Art. 19 Valeur des points du Circuit	5
Art. 20 Participation aux finales / Classement final	5
V. Dispositions finales	5
Art. 21 Droit réservé et complémentaire	5
Art. 22 Comportement des participants aux tournois	5
Art. 23 Entrée en vigueur	5

I. Dispositions générales

Art. 1 But de la série de tournois

Le but du Circuit de Doubles Seniors de la Côte est d'offrir une série de 5 tournois, suivi d'une finale, qui s'adresse aux Seniors Dames et Messieurs.

Art.2 Patronage

TBD (si jamais un sponsor principal pour le Circuit est trouvé)

Art. 3 Dispositions des 5 tournois du circuit (mise au concours)

Chaque tournoi du Circuit est organisé indépendamment par les clubs organisateurs, selon leurs propres règles. Les participants aux finales seront décidés à l'issue du 5^{ème} tournoi.

(Pour tous les cas qui ne sont pas régis spécifiquement ici, le règlement de tournois SwissTennis est applicable)

II. Organisation

Art. 4 Organisation et contrôle

Les Officials organisent les divers tournois dans les clubs en régie propre. Ils s'engagent à respecter les dispositions de ce règlement.

Art. 5 Date et nombre de tournois

Les 5 tournois du Circuit de Doubles Seniors de la Côte auront lieu aux dates suivantes :

- Tennis Club Gland : 20 et 21 novembre 2021
- TC International : 11 et 12 décembre 2021
- Tennis Club Nyon : 22 et 23 janvier 2022
- Tennis Club Versoix : 19 et 20 février 2022
- Tennis Club Morges : 12 et 13 mars 2022

La finale aura lieu au Tennis Club Cossonay le 26 mars 2022

Art. 6 Couverture des frais

Chaque Club organisateur fixe lui-même la finance d'inscription de son tournoi ; ainsi que des repas, cadeaux souvenirs, prix pour les vainqueurs, etc. qu'il déciderait d'inclure.

Il pourra garder le bénéfice réalisé

Art. 7 Official, Referees

Les organisateurs des tournois désignent eux-mêmes, vis-à-vis de SwissTennis, un Official breveté (art. 17/18 du règlement des tournois) pour « leur » tournoi.

III. Déroulement

Art. 8 Catégories d'âge

Le circuit de Doubles Seniors de la Côte est réservé au seniors 40+ pour les Dames et 45+ pour les Messieurs

Art. 9 Epreuves

Le Circuit de Doubles Seniors de la Côte comprend les épreuves de doubles suivantes :

- Dames 40+ R4-R9
- Messieurs 45+ R5-R9

Art. 10 Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site de Swisstennis sous www.swisstennis.ch

Il n'est pas obligatoire de participer aux 5 tournois du Circuit pour être candidat à la finale, ni de jouer chaque tournoi dans la même composition d'équipe (voir Art. 20).

Art. 11 Inscriptions en surnombre

Lors d'un trop grand nombre d'inscriptions, les participants seront pris en considération dans l'ordre de la date d'inscription.

Art. 12 Finance d'inscription

La finance d'inscription est fixée par chaque club. Elle est encaissée avant le premier jeu.

Art. 13 Têtes de séries

La valeur de classement est le critère pour la fixation des têtes de séries.

Art. 14 Tirage au sort

Les organisateurs de chaque tournoi procèdent au tirage au sort de leur seul tournoi. Pour les finales, les 4 équipes Dames et Messieurs invitées seront celles qui auront obtenus le plus de points lors des 5 premiers tournois (voir art.20)

Art. 15 Convocation

Il relève des participantes et des participants de s'informer de leur admission au tableau et de l'horaire de jeu. Le tableau ainsi que les heures de jeu seront publiés sur www.swisstennis.ch au plus tard trois jours avant le tournoi.

IV. Directives techniques

Art. 16 Balles

La marque de balle est choisie par chaque club organisateur, parmi les balles officielles Swisstennis

Art. 17 Arbitres

Les arbitres ne sont pas obligatoires.

Art. 18 Modalités de jeu

Les 5 tournois du Circuit se disputeront selon les modalités suivantes :

- Tournoi sur un week-end
- Deux sets gagnants, selon le mode de comptage « no ad », et avec un Champions-Tiebreak jusqu'à 10 points au lieu d'un troisième set
- Les organisateurs peuvent organiser des tableaux, ou des jeux de groupe s'il y a peu d'inscrits

Art. 19 Valeur des points du Circuit

Les points de chaque tournoi seront attribués selon le barème suivant, et sont obtenus **individuellement** :

Participation au tournoi : 10 points

Par match gagné : 10 points

Au cas où un jeu de groupe est organisé, chaque match gagné rapporte 10 points, en sus des 10 premiers points pour la participation

Art. 20 Participation aux finales / Classement final

Seront invités à participer aux finales du Circuits, les 4 meilleures équipes Dames et Messieurs, qui auront obtenus le plus de points lors des 5 tournois du Circuit.

Au cas où une équipe n'a pu participer aux 1-5 tournois dans la même composition, le double participant à la finale devra absolument être composé de joueurs/euses ayant joué en équipe lors d'un des 5 tournois.

En cas d'égalité de points, la personne/l'équipe qui aura joué dans le plus d'étapes du circuit sera qualifiée pour le Master. Et enfin si l'égalité subsiste, un tirage au sort sera effectué pour départager les équipes ex-aequo.

V. Dispositions finales

Art. 21 Droit réservé et complémentaire

Dans tous les cas non réglés par le présent règlement, le règlement des tournois de SwissTennis devient applicable.

Art. 22 Comportement des participants aux tournois

Les participants du Circuit de Doubles Seniors de la Côte qui ne se soumettent pas aux dispositions du présent règlement, du règlement des tournois (en particulier pour des w.o. infondés), ou aux instructions de l'organisateur du tournoi peuvent être rayés du classement final, être exclus de la participation aux tournois suivants.

Art. 23 Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur pour le déroulement du Circuit de Doubles Seniors de la Côte 2021-22 et pour les années qui suivent, sous réserve de modifications.